de faire face à la situation actuelle, j'invite le Gouvernement à instituer le plus tôt possible un régime de pension à participation, déductible sur les salaires, payable à partir de 65 ans et sans évaluation des ressources.

M. Lesage: Je n'entends pas discuter le rapport. Ce n'est ni le moment, ni l'endroit. J'espérais bien qu'il n'en serait pas question à la Chambre, vu qu'on trouve au tout dernier alinéa le passage que voici:

Le comité espère que les vues exposées dans le présent rapport seront jugées dignes de considération par les gouvernements provinciaux.

Le rapport ne renferme aucune proposition directe. En somme, il s'agit de l'avis du comité, de ses trente-neuf membres de l'autre endroit et de la Chambre des communes qui ont consacré des heures et des heures à l'étude de ce problème difficile et complexe. N'eussé-je pas été membre du comité et n'eussé-je pas lu le rapport, j'aurais pu agir comme l'ont fait le chef de l'opposition et le député de Broadview. Il va sans dire que les membres des autres partis qui ont siégé au comité n'ont pas tenu le même langage. Ils savaient bien qu'on ne peut établir un régime de pension déductible des salaires, tout en tenant compte des lois actuarielles, parce qu'un tel régime va absolument à l'encontre de telles lois. Les lois actuarielles reposent sur l'assurance, c'est-à-dire qu'elles exigent l'établissement d'un fonds de réserve.

Dans un pays pas très loin d'ici, un organisme législatif a jugé bon de dépenser \$25,000 en vue d'étudier pendant deux ans les moyens de supprimer le régime de l'actuariat. C'est le seul pays au monde, excepté la Suisse, où le régime soit en vigueur.

Si le chef de l'opposition et le représentant de Broadview avaient fait partie du comité, ils sauraient que la pension de \$50 à l'âge de 65 ans coûterait 660 millions en 1951. sauraient qu'un tel régime entraînerait des dépenses supplémentaires de plus de 500 millions. Ils sauraient que si l'on percevait une taxe de vente pour défrayer ce coût, la taxe actuelle de vente serait portée à 18 p. 100, soit une augmentation de 10 p. 100. S'ils croient que l'ensemble du pays est disposé à ce que les prix montent au point de porter à 18 p. 100 la taxe de vente, ils feraient bien d'essayer d'en convaincre notre population; mais je suis sûr que comme d'habitude ils ne le pourront pas. Si c'était une participation directe,-et je n'ai pas besoin de me servir du chapitre 6; je le sais par cœur comme d'ailleurs, je n'en doute pas, le chef de l'opposition,—cela voudrait dire, d'après la méthode de contribution par l'employé et l'employeur, dont le représentant de Boadview a parlé, une participation directe, avec certains dégrèvements, de 6 p. 100 sur tous les revenus et

de 6 p. 100 sur toutes les feuilles de paie. Je ne suis pas sûr que l'ensemble de notre population et les employeurs du Canada croient que, dans l'intérêt du pays, ils devraient verser actuellement un tel montant.

Le comité, évidemment, a étudié tous les aspects. Je n'essaierai pas de faire en cinq minutes l'examen de ce rapport de 100 pages. J'invite cependant le chef de l'opposition et le député de Broadview à le lire très attentivement. S'ils avaient bien compris leur devoir en tant que représentant de la population à la Chambre, ils n'auraient certes pas tenu de tels propos sans au moins jeter un coup d'œil sur le rapport.

M. Hees: Monsieur le président, si le préopinant avait écouté un peu mieux, il saurait que je n'ai nullement réclamé le versement d'une pension de \$50 en 1951. J'ai affirmé, et avec raison j'en suis sûr, que si nous avions établi il y a plusieurs années un régime de pension à participation, nous pourrions aujourd'hui verser une pension de \$50 par mois. J'estime que plus tôt nous payerons notre juste part, fondée sur le versement d'une pension à 65 ans, sans évaluation des ressources, et appuyerons un plan convenable, plus tôt nous serons en mesure de relever la pension à \$50. Je n'ai pas dit l'an prochain. J'ai dit plus tôt nous commencerons, plus tôt nous pourrons le faire.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Martin: J'ai un mot à dire avant que le crédit soit adopté. Je ne compte pas retarder les travaux pour plus d'un instant. Je saisis cette occasion de remercier,-et il convient de le faire au nom de tous les députés,-le président conjoint du comité et les députés de tous les groupes qui en ont fait partie, de l'excellent travail qu'ils ont accompli et de l'examen qu'ils ont fait de la question.

Des observateurs sagaces n'ont cessé d'affirmer au cours de la session qu'on n'avait pas vu depuis longtemps un comité s'acquitter de sa tâche d'une façon aussi consciencieuse.

Je peux assurer à la Chambre que le Gouvernement étudiera à fond et avec beaucoup de sérieux le rapport sur la sécurité des vieillards. L'analyse approfondie des régimes de sécurité du vieil âge, la revision détaillée du régime en vigueur au Canada ainsi que des régimes proposés, sont résumés dans un document qui doit inspirer le respect. Le 10 mars, préconisant l'institution de ce comité mixte sur la sécurité des vieillards, comme en fait foi la page 664 du compte rendu, j'ai esquissé certaines considérations fondamentales qu'il serait peut-être utile de rappeler maintenant au comité:

Ce que nous voulons faire, c'est d'élaborer, dans les limites de la capacité financière de notre peuple